



Municipalité
Servion

Servion, le 08 novembre 2019

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal no 09 – 2019

Concernant :

- **L'achat d'un tracteur et de ses équipements avec demande d'octroi d'un crédit extra budgétaire de Fr. 80'750.00**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En octobre 2006, la Municipalité de Les Cullayes a fait l'acquisition d'un petit tracteur, un modèle Iseki qui, depuis est utilisé à satisfaction pour de nombreuses tâches inhérentes au service communal de voirie, tels que le transport de matériaux ou de résidus de tonte mais également pour le service hivernal des trottoirs, des places et des lieux où un véhicule plus gros ne peut pas accéder.

Si ce tracteur a pleinement rempli ses fonctions durant toutes ces années, avec 3'600 heures au compteur (*ce qui représente environ 210'000 km/moteur*), il manifeste de plus en plus souvent des signes de fatigue. Son remplacement était planifié dans le courant du printemps 2020 mais la réception récente d'un rendez-vous d'expertise, fixé par le Service des automobiles, contraint la Municipalité à modifier le planning prévu en écourtant cette échéance.

Dès lors, afin d'éviter des frais de préparation à l'expertise, évalués entre Fr. 3'000.00 et Fr. 5'000.00, qui seraient « perdus » pour la Commune en cas de revente de l'Iseki, demande a été faite au SAN de repousser la date de l'expertise, ce qui a été accepté.

Exposé des motifs

Afin de savoir quels sont sur le marché les modèles qui pourraient correspondre aux besoins de la Commune, la Municipalité a pris contact avec plusieurs fournisseurs. Il s'avère au final que celui correspondant parfaitement à nos attentes est un modèle Kubota ST 401, en tous points semblable à celui acheté en 2017 pour le village de Servion.

Les équipements du tracteur actuel Iseki ne seront malheureusement pas compatibles avec le modèle choisi. Pour les conserver, une adaptation devrait en effet être effectuée pour un montant variant entre Fr. 1'000.00 et Fr. 1'500.00 par élément. Estimant cette variante bancaire et peu avantageuse, la Municipalité a décidé d'y renoncer et de demander une offre pour une saleuse et une lame à neige adaptées ainsi que pour une tondeuse et un bac à gazon tout en négociant la reprise des équipements de l'Iseki.

Le seul fournisseur de la marque Kubota, situé dans un périmètre raisonnable se trouve à Savigny. Relevons que nous collaborons avec lui depuis plusieurs années et que nous sommes entièrement satisfaits de son travail et de sa disponibilité. Dès lors, en prévision des services futurs et des éventuelles réparations, parfois urgentes, décision a été prise de demander une offre unique tout en négociant le prix au maximum. Le marché actuel a en effet considérablement augmenté les coûts d'achat des véhicules provenant du Japon, notamment en raison des taxes douanières et de l'ajustement de prix sur la commande centralisée au joystick. Il n'est par conséquent pas possible pour l'entreprise Moret Machines agricoles d'appliquer les mêmes conditions que pour le tracteur acquis en 2017 mais elle a cependant accepté de limiter dans la limite du possible les coûts et d'offrir, tel que le démontre le descriptif ci-dessous, des montants intéressants sur les reprises notamment pour le tracteur.

Coûts

Après rabais et déductions, le tracteur et les équipements que la Municipalité vous propose d'acquérir reviennent à TTC :

- **Tracteur** Kubota ST 401 (Fr. 61'750.00 ./ . reprise de Fr. 15'000.00) **Fr. 46'750.00**
- **Saleuse** Rauch Axeo 02.1 (Fr. 10'400.00 ./ . reprise de Fr. 800.00) **Fr. 9'600.00**
- **Lame à neige** Zaugg G3-150-2 (Fr. 5'000.00 ./ . reprise de Fr. 1'600.00) **Fr. 3'400.00**
- **Tondeuse** MATEV H/M160 CM (Fr. 7'300.00 ./ . reprise de Fr. 900.00) **Fr. 6'400.00**
- **Bac à gazon** MATEV CLS 1050 (Fr. 15'600.00 ./ . reprise de Fr. 1'000.00) **Fr. 14'600.00**

Coût d'achat du tracteur et de ses accessoires **Fr. 80'750.00**

Montant total du crédit extrabudgétaire demandé : **Fr. 80'750.00**

=====

Financement

Les finances communales le permettant, cet achat sera financé par la trésorerie courante.

Conclusions

Considérant les éléments indiqués ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de la Commune de Servion

- vu le préavis municipal n° 09-2019,
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 6 décembre 2019, décide :

- **d'autoriser la Municipalité à acquérir le tracteur Kubota ST 401, la saleuse Rauch Axéo 02.1, la lame à neige Zaugg G3-150-2, la tondeuse MATEV H/M160 CM et le bac à gazon MATEV CLS1050 pour un montant total de TTC Fr. 80'750.00,**
- **d'accorder à la Municipalité le crédit extrabudgétaire de Fr. 80'750.00,**
- **d'amortir cet investissement sur 10 ans, à raison d'un montant de Fr. 8'075.00 par an par le compte n° 430.331.303.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Cédric Matthey



La Secrétaire

Claudine Burri-Monney

Ce préavis a été adopté par la Municipalité en séance extraordinaire du 11 novembre 2019.

**Municipaux responsables : Cédric Matthey, Syndic et Municipal en charge des finances
Yves Boand, Municipal en charge des routes**